

**ELEMENTS PRELIMINAIRES D'UN CONTRE-RAPPORT
SUR LE RAPPORT D'INFORMATION DÉPOSÉ en application de l'article 145 du Règlement PAR
LA COMMISSION DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES en conclusion des travaux d'une mission
d'information constituée le 5 octobre 2010 (1) sur « La géopolitique de l'eau », Président M.
Lionnel LUCA, Rapporteur M. Jean GLAVANY, Députés**

présenté par la Coordination du CJFAI, Président Richard Abitbol, et l'Association pour une
consommation durable

La coordination remercie les auteurs de ce contre-rapport : M. Norbert Lipszyc (Président de
SPNI France), Mme Monique Sander, MM. Alexandre Feigenbaum (directeur de recherche),
Henri Cohen et Maxime Ouanounou.

Janvier 2011

Le Rapport cité ci-dessus traite de la situation des Palestiniens. Il contient des éléments
d'accusations graves envers Israël ; ces accusations sont tantôt erronées, tantôt imprécises, ou
totalement subjectives et accompagnées d'arguments tendancieux qui, notamment dans
l'encadré 3, n'ont rien à voir avec le problème de l'eau. Selon les mots mêmes d'un
parlementaire français, Rudy Salles, il s'agit d'une « présentation caricaturale et une charge
irresponsable contre Israël ». Dans ce contre-rapport préliminaire, les principales
désinformations sont analysées.

RESUMÉ du document

La répartition de l'eau entre Israéliens et Palestiniens relève d'un accord sur l'eau signé dans le cadre d'un traité intermédiaire en 1995

1. Il s'agit d'un accord international signé – en plus d'Israël et de l'OLP – également par
les USA, la Russie, la Jordanie, l'Égypte et l'UE.
2. De manière générale, Israël honore pleinement ses engagements conformément à cet
accord et vend même de l'eau directement aux Palestiniens en plus grande quantité et à
moindre prix que ce qui est mentionné dans cet accord.
4. L'accord prévoit un calcul des quantités futures d'eau correspondant au besoin des
Palestiniens au-delà de cette période intermédiaire (1995-1999) soit environ 250 millions de
m³/an alors que les Palestiniens n'utilisent actuellement que 190 millions de m³/an.
5. La situation sécuritaire sur le terrain pourrait menacer la gestion de la répartition de
l'eau qui devient plus compliquée et risque de poser des problèmes, des désaccords ou des
délais dans la réalisation des projets en cours. Mais globalement, **il existe une coopération
au quotidien entre les 2 parties comme le prévoit cet accord**. Israël a même entrepris des
sessions de formation en gestion de recyclage des eaux usées et de dessalement de l'eau de
mer et des eaux saumâtres.
6. C'est l'Autorité Palestinienne qui n'honore pas ses engagements de rechercher des
sources d'eau alternatives, qui n'utilise que très peu les eaux recyclées à usage agricole ni
même l'eau de dessalement. Des dizaines de forages 'pirates' mettent en danger les sources
d'eau partagées par les parties concernées sans intervention de l'Autorité Palestinienne.

Introduction

1 - Le document Géopolitique de l'eau au Moyen-Orient (<http://www.assemblee-nationale.fr/13/rap-info/i4070.asp>) publié par la Commission des Affaires Etrangères de l'Assemblée Nationale est la parfaite illustration de la phrase d'un humoriste, « Il y a les petits mensonges, les gros mensonges, les très gros mensonges, enfin il y a les statistiques », et c'est une infamie. Ce document contient en effet de très nombreuses contre-vérités qui, si elles n'étaient pas rectifiées, altèreraient la vision de politique étrangère des lecteurs et des députés.

A partir de certaines statistiques, le document tire des conclusions qui n'ont rien à voir avec les faits et toutes vont dans le même sens : délégitimer Israël et ignorer tout ce que ce pays fait pour le bien-être des populations palestiniennes. Certaines affirmations sont à la limite du racisme.

2 - Le document, émanant de législateurs, fait très curieusement fi de la réalité sur le terrain ainsi que de toute base légale qu'il minimise sans arrêt, comme si le droit était une entrave au bien. On peut s'étonner que des députés, législateurs de la France, abordent le sujet sous cet angle. Le Rapport parle de « première appropriation » pour caractériser les revendications de droit des Israéliens. C'est tendancieux. Le droit appliqué en l'occurrence est celui qui régit les cours d'eau alimentés à partir de sources en dehors du territoire où ils s'écoulent. L'ensemble des rivières qui coulent vers la Méditerranée sur le territoire israélien dans la zone centrale ont leur source à l'intérieur des lignes d'armistice d'avant 1967, même si elles sont toutes alimentées par les nappes phréatiques de Samarie. Le droit d'Israël sur ces nappes est donc fondé sur le droit international

3 - Le document est de piètre qualité et mélange des faits et des jugements idéologiques. Par exemple, que vient faire dans un document sur l'eau la négation de l'existence du peuple juif ?

4 – Un adage dit « Quand on veut se débarrasser de son chien on dit qu'il a la rage ». Ce document en est une illustration. L'encadré numéro 3 est supposé résumer les principaux éléments. Mais les affirmations qui y sont présentées n'ont aucun rapport avec les faits. Il reprend sans discernement et sans aucune vérification les affirmations de la propagande arabe.

Analyse

1 - Le Rapport sur la Géopolitique de l'eau de la Commission des Affaires Etrangères de l'Assemblée Nationale (ci-après le Rapport) se réfère dans son introduction à la Convention des Nations-Unies de 1997 sur le droit relatif à l'utilisation des cours d'eau à des fins autres que la navigation. Cette convention rappelle aussi le droit des riverains de rivières entièrement dans le territoire d'un état, mais dont les eaux proviennent de nappes phréatiques qui sont à cheval sur plusieurs pays. C'est cette partie du droit qui s'applique aux relations entre Israël et l'Autorité palestinienne.

Il y a eu peu de négociations globales de paix entre Israël et les Arabes palestiniens depuis le refus par l'Autorité palestinienne des propositions de Barak, et aucune de ces négociations n'a abouti. Par contre il existe des accords techniques entre Israël et l'Autorité Palestinienne.

Israël a présenté un projet d'exploitation des nappes qu'il met en pratique dans l'attente de négociations globales. Mais ses gouvernements successifs ont clairement affirmé qu'il s'agissait d'une position de départ dans les négociations, et que la position finale serait équitable envers toutes les populations, dans le cadre d'un accord de paix. Donc lorsque le document présente la position israélienne d'exploitation des nappes comme une volonté

d'ignorer les besoins des Palestiniens et comme un abus de pouvoir de la part des Israéliens (page 20), c'est une imposture.

2 - Le Rapport parle (page 5 du chapitre sur le Moyen-Orient, fin du 2ème paragraphe) de "catastrophe de la Mer Morte" illustrant l'importance "trop faible" accordée aux questions environnementales et de santé publique.

En dehors du fait que la soi-disant "catastrophe" n'est pas définie dans le Rapport, **cette affirmation est fausse concernant Israël**. Le Rapport passe sous silence les efforts considérables d'Israël en vue de sauvegarder la Mer Morte. Ce pays a renoncé à une partie de ses faibles ressources en eau de manière à réalimenter le Jourdain et limiter la perte de la Mer Morte. Un plan de sauvetage de la Mer Morte a été mis en place en 2011 et il est appliqué.

L'ensemble du bassin du Jourdain, depuis la frontière nord d'Israël jusqu'à la Mer Morte est sous surveillance écologique permanente afin d'améliorer la qualité de ses eaux et de limiter les atteintes environnementales. Mais Israël n'est pas le seul acteur en la matière.

3 - Au cours des siècles, des antijuifs ont usé et abusé du thème de l'eau détournée ou empoisonnée pour déchaîner des vagues d'antisémitisme meurtrier. Parler du premier sommet des états arabes de 1964 comme ayant pour objet de "réunir les Arabes contre le détournement des eaux du Jourdain par Israël" est un énorme abus de langage. **Ce sommet avait pour but clairement énoncé de définir comment détruire Israël**, Ce sommet arabe a alors décidé de reprendre le thème de l'eau en accusant Israël de détourner "l'eau des Arabes". Cette accusation est totalement infondée au regard du droit et de la réalité sur le terrain. Il est pour le moins surprenant qu'un rapport parlementaire français accorde du crédit aux conclusions de ce sommet et à la propagande qu'il a mise en place avec des relents antijuifs.

4 - Dans le même paragraphe le Rapport accuse "l'esprit de l'Organisation Sioniste" avant la création de l'état de prévoir le futur état du peuple juif comme "devant inclure une partie du Liban, plus précisément le Litani". C'est une absurdité totale et un mensonge historique.

Le mouvement sioniste, dès le départ, prévoyait uniquement la réappropriation par le peuple juif du territoire du royaume d'Israël. Les Hébreux avaient perdu la souveraineté sur ce territoire (le "pays d'Israël", en Hébreu *Eretz Israel*) suite à l'invasion romaine. La résistance des Hébreux ayant été l'une des plus acharnées qu'ils aient rencontrées, les Romains ont effacé le nom du pays d'Israël en le renommant "Palestine", nom qui a été repris par la suite par les Ottomans puis par les Anglais. Une minorité juive est restée sur place malgré les massacres par des envahisseurs successifs, notamment les Croisés. Avant la guerre de 1914-1918, ce territoire comprenait le plateau du Golan et une partie du sud Liban, qui furent ensuite cédés à la France dans les accords dits de Sykes-Picot. Comme le mouvement sioniste s'était allié aux Anglais durant la 1^{ère} Guerre Mondiale, il a accepté la position anglaise. Mais peu après la guerre, l'Angleterre abandonna les promesses faites aux sionistes et se retourna contre eux, dès qu'elle n'eut plus besoin d'eux. Le sionisme politique, à travers ses organisations, n'a jamais exprimé les revendications qui lui sont attribuées dans le Rapport.

5 - Le Rapport parle en plusieurs endroits des technologies de l'eau, mais il ne fait jamais état du fait qu'Israël transfère ses technologies aux Palestiniens et aux Jordaniens pour leur permettre une meilleure gestion de leurs ressources en eau. Israël, la Jordanie et les Territoires palestiniens manquent d'eau et, très tôt, une collaboration technique s'est instaurée pour gérer les maigres ressources. Grâce à cela, les Palestiniens exportent dans tout le monde arabe les

technologies d'irrigation goutte-à-goutte développées par les Israéliens. Le Rapport ne fait jamais état du fait de cet apport israélien considérable.

6 - Les normes appliquées en Israël, y compris aux eaux livrées aux Arabes palestiniens, sont comparables à celles pratiquées dans l'UE, les eaux étant traitées avant d'être mises en consommation. Là où il y a dégradation des nappes phréatiques, salinité élevée en particulier, elle résulte de la sécheresse et vient de ce que les palestiniens creusent des puits « pirates » sans l'accord de la commission mixte JWC (Joint Water Commission entre Palestiniens et Israéliens).

Un plan de sauvegarde du Jourdain a été mis en place par Israël, en collaboration avec les Jordaniens et l'Autorité palestinienne, et il commence déjà à porter ses fruits. Israël par exemple a abandonné une partie de ses ressources pour permettre au Jourdain de revivre et ralentir ainsi la dégradation de la Mer Morte.

Pourtant le Rapport affirme la dégradation de la qualité de l'eau des nappes phréatiques et du Jourdain (page 7, 2ème paragraphe). Selon quels critères ? Rien n'est mentionné, et le Rapport assimile qualité des eaux dans leur milieu naturel avec celle des eaux livrées à l'agriculture ou à la consommation humaine.

Le Lac de Tibériade est l'une des principales ressources en eau potable d'Israël. Les Israéliens protègent donc ce lac : il est interdit d'y rejeter toute eau usée qui dégraderait la qualité des eaux. Le contrôle des eaux de ruissellement agricole est de plus en plus strict, et l'agriculture biologique est fortement encouragée pour éviter que pesticides et engrais ne polluent le lac. Les eaux usées même des petites localités sont collectées et traitées afin d'éviter toute pollution. La qualité de l'eau du lac est surveillée en permanence et le seul véritable danger aujourd'hui est l'augmentation de sa salinité à cause de la sécheresse.

Pourtant, le Rapport prétend (page 8, avant dernier paragraphe) que "le Lac de Tibériade est utilisé par Israël pour déverser déchets et eaux industrielles". On se demande d'où viennent de telles affirmations et comment elles ont pu être introduites dans un rapport d'une Commission du Parlement.

7 - Le Rapport mentionne abondamment les "Accords d'Oslo" (signés en 1993) et leur contenu concernant l'eau. Il faudrait rappeler que des conférences universitaires israélo-arabes avec forte participation d'universitaires arabes de Palestine ont élaboré des accords possibles impliquant une gestion conjointe et équitable, se sont tenues en 1991-92. Ces conclusions ont montré qu'un accord était possible et c'est ce qui a conduit aux négociations d'Oslo. Cette collaboration se poursuit depuis sur le terrain, et elle est beaucoup plus active et efficace que le Rapport ne le dit. Car parler du "nombre de projets" est trompeur. Il est bien plus important de parler du volume des projets qui aboutissent et des causes des rejets, qui sont toujours techniques et de viabilité.

Ces accords ont toujours réservé une partie des nappes phréatiques à l'usage **unique** des Palestiniens. **Ces accords ont intégralement été mis en œuvre.**

Pourtant le rapport parle d'"apartheid de l'eau", ce qui est mensonger et s'inscrit dans une grossière propagande anti-israélienne et antijuive.

Pourquoi le Rapport ne fait-il pas mention des projets d'usine de traitement des eaux usées réalisés par les Israéliens et en collaboration entre municipalités israéliennes et palestiniennes ? Ces usines sont importantes pour toute la région.

Pourquoi le Rapport ne signale-t-il pas que l'Autorité palestinienne n'a pas respecté les accords qu'elle avait signés (en 1995 puis en 1998) qui prévoyaient la création, avec les **financements des pays donateurs**, de stations de traitement des eaux usées ? Une seule station a été créée en plus de 16 ans. Pourquoi cette complaisance du rapport envers l'Autorité Palestinienne ?

Pourquoi le Rapport ne mentionne-t-il pas que quand les Israéliens ont quitté la bande de Gaza, ils ont laissé en place une infrastructure hydrique importante en bon état de marche qui, au lieu d'être reprise par les autorités palestiniennes, a été entièrement détruite afin de récupérer les tuyaux pour en faire des qassams. Cela oblige aujourd'hui les Israéliens, pour raisons humanitaires, à livrer de l'eau potable à Gaza pour compenser les carences du Hamas.

8 - Le Rapport insiste, à juste titre, dans le chapitre d) Règlement global (page 21) sur le fait qu'il est impossible d'isoler les dossiers, ce qui a été la position de toujours des gouvernements israéliens. Mais le Rapport est erroné quand il affirme que les "restrictions imposées par Israël rendent l'accès aux ressources en eau difficile aux Palestiniens". C'est l'Autorité Palestinienne qui a refusé le raccordement au réseau d'adduction d'eau israélien. Israël a installé des centaines de kilomètres de conduites d'eau raccordant des villages qui ne l'étaient pas avant 1967, ainsi que des piscines de stockage et décantation. Israël fournit des dizaines de millions de m³/an à partir de ses installations pour compenser leur manque à produire.

Un nouvel accord dédié à l'eau serait utile pour tenir compte des évolutions, mais l'Autorité Palestinienne s'y refuse, mettant comme condition préalable un accord politique. Les Israéliens, eux, sont prêts à négocier un nouvel accord sur l'eau.

Les remarques « politiques » du Rapport sur l'importance de l'eau dans le tracé de la barrière de sécurité ou concernant les fermes de Chebaa n'ont aucun sens si l'on regarde la carte des nappes phréatiques. Ce n'est pas la situation géographique de la nappe qui compte, mais les droits sur l'exploitation de celle-ci selon les critères définis dans les traités et par le droit international. Elles n'ont d'autre but que d'entériner la position palestinienne que la Cisjordanie doit être « Juden rein ».

9 - CONCLUSION sur l'encadré n° 3

Cet encadré est un pamphlet haineux contre Israël, et un document de propagande qui reprend les thèmes les plus extrêmes de la propagande arabe. Il affirme, à tort et sans preuve, que les réserves d'eau de Gaza ont été ciblées lors des combats en 2008-2009 (Israël avait ciblé exclusivement les installations logistiques du Hamas et des autres mouvements terroristes, cachées dans des infrastructures civiles, logements, écoles, mosquées et bâtiments publics),

Un citoyen français qui ferait confiance à ce rapport d'une Commission Parlementaire conclurait qu'Israël opprime ses voisins et les prive de leur eau ; il aurait de la compréhension pour ceux (le Hamas) qui parlent de détruire Israël. Mais aucune des accusations envers Israël de ce Rapport n'est fondée ! Les mots d'apartheid, de ségrégation raciale, de mépris sont des mots de haine justifiant la destruction d'Israël. La négation même de l'existence du peuple juif révèle les intentions réelles du rédacteur. Il rejoint le négationnisme officiel des dirigeants palestiniens qui nient tout rapport historique entre les Juifs et cette région, entre les Juifs et Jérusalem par exemple, alors que cette ville est la capitale historique du peuple juif et, depuis 3000 ans, n'a jamais été capitale pour un autre peuple.

Comment une Commission du parlement français en arrive-t-elle là ? Pourquoi ce rapport parlementaire montre-t-il un si profond mépris pour les règles de droit ? Ainsi, le Rapport déplore que les puits "forés spontanément par les Palestiniens en Cisjordanie soient systématiquement détruits par l'armée israélienne". Encore heureux que ce soit fait, sinon les nappes phréatiques de la région centrale seraient toutes dans un état pire que celles de Gaza où chacun peut creuser un puits sur son terrain sans contrôle. De plus c'est la loi locale (jordanienne et jamais supprimée par l'Autorité palestinienne) qui est ainsi mise en œuvre par les Israéliens. Seuls les puits autorisés par l'autorité de gestion des ressources en eau peuvent être construits. En France aussi il est interdit de forer des puits sauvages. Pourquoi ce parti-pris et cette malhonnêteté intellectuelle dans le texte d'une Commission Parlementaire française ? Qu'un représentant du peuple français ait pu, en notre nom, publier un texte aussi mensonger est une honte pour notre pays. Et son rejet par le Quai d'Orsay l'honorerait.

Les thèmes antijuifs de la Ligue Arabe de 1964 sont présentés comme des faits. Chaque phrase de cet encadré mériterait une réfutation. Nous nous limiterons au dernier paragraphe. On y qualifie le comité conjoint (israélo-palestinien) sur l'eau de ne pas être un organisme de gestion partagée parce qu'il fonctionne "sur le mode du consensus". Imaginez ce qu'on en aurait dit s'il fonctionnait sur tout autre mode, qui donnerait nécessairement plus de poids aux Israéliens qu'aux Palestiniens, quel que soit le critère de répartition des voix choisi !

Conclusion

Le Proche-Orient est une région d'immigration intense. A peu près 80 % des Arabes et des Juifs qui résident en Israël et dans les Territoires Palestiniens sont des immigrés depuis 1870. Malgré les conflits, la région a connu un développement économique exceptionnel, notamment depuis 1948. L'eau étant une ressource vitale, les Israéliens ont plusieurs fois revu leur politique de développement pour ménager les ressources en eau de la région. Palestiniens, Israéliens et Jordaniens ont su mettre entre parenthèses leur conflit pour discuter de la sauvegarde et du partage de ces maigres ressources hydriques.

Il aurait été possible de parler de l'eau au Proche-Orient en évitant tout discours de propagande. Mais le rapport n'évoque même pas ce contexte. C'est en fait un rapport à charge qui affirme qu'il y a une gestion catastrophique des effluents de la part des Israéliens, ce qui est totalement contraire à la réalité sur le terrain. En fait, la France aurait beaucoup à gagner à collaborer avec les Israéliens qui sont devenus des leaders sur les technologies de l'eau.

La répartition de l'eau entre Israéliens et Palestiniens relève d'un accord sur l'eau signé dans le cadre d'un traité intermédiaire en 1995

1. Il s'agit d'un accord international signé – en plus d'Israël et de l'OLP – également par les USA, la Russie, la Jordanie, l'Egypte et l'UE.
2. De manière générale, Israël honore pleinement ses engagements conformément à cet accord et vend même de l'eau directement aux Palestiniens en plus grande quantité et à **moindre prix** que ce qui est mentionné dans cet accord.
4. L'accord prévoit un calcul des quantités futures d'eau correspondant au besoin des Palestiniens au-delà de cette période intermédiaire (1995-1999) soit environ 250 millions de m³/an alors que les Palestiniens n'utilisent actuellement que 190 millions de m³/an.

5. La situation sécuritaire sur le terrain pourrait menacer la gestion de la répartition de l'eau qui devient plus compliquée et risque de poser des problèmes, des désaccords ou des délais dans la réalisation des projets en cours. Mais globalement, **il existe une coopération au quotidien entre les 2 parties comme le prévoit cet accord**. Israël a même entrepris des sessions de formation en gestion de recyclage des eaux usées et de dessalement de l'eau de mer et des eaux saumâtres. Des municipalités israéliennes et palestiniennes ont construit ensemble des sites de traitement des eaux usées.

6. C'est l'Autorité Palestinienne qui n'honore pas ses engagements de rechercher des sources d'eau alternatives, qui n'utilise que très peu les eaux recyclées à usage agricole ni même l'eau de dessalement. Des dizaines de forages 'pirates' mettent en danger les sources d'eau partagées par les parties concernées sans intervention de l'Autorité Palestinienne.

7. Une solution à la carence en eau d'Israël, de la Jordanie et du futur état palestinien consisterait en un plan régional, dans un Moyen-Orient apaisé. En effet, le Liban, la Syrie et, plus loin, la Turquie disposent de ressources en eau considérables. Ils pourraient en vendre notamment aux Palestiniens. On peut s'étonner qu'un rapport de géopolitique du Parlement français n'ait pas envisagé cette option.

Tout ceci est très bien illustré dans une étude universitaire produite en 2011 par l'Université Hébraïque de Jérusalem sous la direction du professeur H. GVIRTZMAN. En voici un résumé qui aurait enrichi le rapport parlementaire français et en aurait singulièrement modifié les conclusions.

La Question de l'eau entre Israël et les Palestiniens

Haïm Gvirtzman

Institut des sciences de la terre – Université Hébraïque de Jérusalem

Résumé

La présente étude rapporte de façon exhaustive les données et détails sur les réalisations effectives des accords israélo-palestiniens sur l'eau.

Ces données contredisent tous les reproches faits à Israël. Il n'y a, aujourd'hui pratiquement pas de différence entre la consommation par personne, en eau potable-naturelle entre israéliens et palestiniens. Le gap important qu'il y avait en 1967, s'est réduit au cours des 40 dernières années et est aujourd'hui très minime. La fourniture domestique en eau aux palestiniens est supérieure de façon significative à celle qui est considérée comme minimum par l'OMS. Israël a respecté toutes ses obligations contractuelles avec les palestiniens, ainsi que celles des besoins futurs définis selon les règles. En revanche les palestiniens ne respectent pas les accords en cela qu'ils ne réalisent pas les équipements de traitement des eaux usées (malgré les financements des pays donateurs). D'autre part ils creusent des puits « pirates » et se branchent sans autorisation au réseau israélien « Mekoroth ».

D'après les lois internationales, les palestiniens n'ont aucune base pour leurs revendications. Premièrement les accords sur l'eau incombent à toutes les parties. D'autre part le droit d'antériorité sur l'aquifère montagneux existe bien avant la création de l'Etat. D'après ces accords, les palestiniens ne sont pas autorisés à augmenter leur pompage des aquifères utilisés par Israël, avant d'avoir épuisé le pompage des nappes profondes de l'aquifère oriental. Les palestiniens doivent éviter le gaspillage de l'eau provenant des fuites dans les canalisations, utiliser l'eau d'arrosage avec parcimonie, traiter les eaux usées, et utiliser les eaux de source avant de demander à Israël des quantités d'eau supplémentaires. Tout cela découle des principes des lois internationales.

Israël considère que l'utilisation de l'eau doit faire l'objet d'une entente et d'une collaboration mutuelle au lieu d'être la raison de conflits et de pressions. Selon les textes des accords signés avec les jordaniens en 1994, et avec les palestiniens en 1995, Israël veut arriver à un arrangement pratique et logique avec les palestiniens. En conséquence Israël recommande d'adopter un programme pratique qui règle rapidement, pour les deux parties les problèmes de manque d'eau actuel et futur.

Ce rapport résume trois autres rapports plus détaillés de l'auteur à ce sujet.

Introduction

Les palestiniens prétendent qu'ils ont un droit total sur les sources d'eau naturelles, qu'ils souffrent d'un manque d'eau et qu'ils ont le droit international avec eux. En conséquence, ils réclament près de 400 Millions de m³ d'eau/an de l'aquifère montagneux, 200 Millions de m³ du système Jourdain-lac de Tibériade, et 100 Millions de m³ de l'aquifère côtier pour Gaza, c'est-à-dire près de 50% des disponibilités d'eau potable qui reviennent à Israël.

Ce rapport répond aux prétentions des palestiniens, et présente les données réelles de fourniture d'eau.

Ces données ont été autorisées à la publication par la direction des eaux à l'été 2009, après le changement de politique qui fut en vigueur pendant 15 ans et qui considérait ces données comme secrètes.

Les données présentées réfutent les plaintes des palestiniens, montrent que les palestiniens n'ont aucune base à leurs prétentions, et qu'Israël a rempli tous ses engagements en la matière.

La pénurie d'eau devrait faire en sorte qu'on passe d'un état de conflit à celui d'une coopération, pour autant que les parties ne procèdent pas systématiquement à des accusations infondées et qu'on se préoccupe de chercher des solutions pratiques et de technologie avancée. Ce rapport présente des solutions dans ce sens.

La question de savoir si Israël devrait renoncer à ses droits aux sources montagneuses, et se concentrer sur le seul dessalement a été même étudiée et il en ressort que le coût considérable de cette solution, et les problèmes qu'elle soutend fait qu'elle n'a pas été retenue.

Développement d'installation de fourniture d'eau

Fourniture d'eau en Judée Samarie sous le régime Jordanien

De 1948 à 1967, sous administration jordannienne, la fourniture d'eau provenait de sources d'eau. Dans la réserve orientale, il y avait trois sources d'eau pour l'agriculture, (Wadi Kalat, Wadi Oudjia et Wadi Pri'a), et dans la région montagneuse il y avait 3 aqueducs romains pour

la fourniture des villages (Une pour Sichem et 2 pour Jérusalem). Ces sources livraient près de 18 Millions de m³/an. De plus les palestiniens utilisaient près de 200 petites sources et les eaux de pluie qui remplissaient les puits, lesquels fournissaient près de 5 Millions de m³/an dans les bonnes années.

La fourniture d'eau en Judée Samarie

1°) Entre 1948 et 1967, c'est-à-dire sous administration jordanienne, la Judée Samarie disposait de près de 65 Millions de m³/an d'eau, distribués par un réseau très ancien dont une partie datait de l'époque romaine, et seuls 4 points de peuplement sur 700 étaient raccordés à ce réseau.

2°) A partir de 1967, sous administration israélienne, la fourniture d'eau a été augmentée de 50% en 5 ans grâce au creusement de nouveaux puits, à la création d'un nouveau réseau de distribution, atteignant la majeure partie des villages.

3°) Au cours des années 1970-1980, période au cours de laquelle des villages israéliens ont été établis en Judée Samarie, des villages palestiniens voisins ont été raccordés au réseau israélien, augmentant ainsi de façon significative le niveau de vie de ces villageois.

4°) Entre 1980 et 1995, date de la signature des accords d'Oslo, la fourniture d'eau aux palestiniens a été doublée, passant de 65 Millions de m³ à plus de 120 Millions/an.

5°) De 1995 à 2008 cette fourniture est passée de 120 Millions à 200 Millions de m³.

6°) Selon les propres conclusions de la Société d'hydrologie palestinienne, le nombre de points de peuplement raccordés en 2004 était de 643 sur 708, regroupant plus de 97% de la population.

7°) Le réseau de distribution d'eau en Judée Samarie est meilleur que celui de la plupart des pays voisins. (A Amman et à Damas la fourniture d'eau ne serait disponible que 2 jours par semaine !!!)

Les accords Israélo-palestiniens

A Gaza : En 1994, à l'occasion des accords Gaza Jéricho, la responsabilité de la fourniture d'eau a été transférée aux palestiniens.

En 1995, un accord a été signé pour transférer aux palestiniens 5 Millions de m³ supplémentaires.

En 2005, à l'occasion du retrait des israéliens de Gaza, le réseau de distribution du Goush Katif est passé sous responsabilité palestinienne.

En Judée Samarie : En 1995, à l'occasion des accords d'Oslo, il a été décidé et mis en pratique, même au cours des périodes les plus difficiles (Intifadas) :

Que les besoins des palestiniens seraient augmentés de 70 à 80 Millions de m³, dont 28,6 Millions comprenant les 5 Millions à Gaza seraient fournis sur les réserves israéliennes, le solde étant pompé sur l'aquifère oriental.

Que l'exploitation du réseau serait faite selon les règles de l'art, comprenant le traitement des eaux usées et les précautions contre la pollution des puits.

Afin de réaliser ces projets, un groupe de travail conjoint (JWC) a été constitué. A ce groupe ont été adjoints 4 sous-groupes

- + Sous-groupe Hydrologie qui s'occupe du percement de nouveaux puits. Ce groupe a autorisé le percement de 70 nouveaux puits dont seule la moitié a été réalisée.
- + Sous-groupe Engineering qui s'occupe de la pose de conduites d'eau qui a réalisé plusieurs centaines de km de tuyauterie, la création de plusieurs piscines de stockage, et plusieurs stations de pompage.
- + Sous-groupe rejets et traitement des eaux : contrairement aux autres groupes de travail celle-ci a souffert de conflits politiques qui ont empêché l'installation de stations de traitement. A ce jour une seule station de traitement a été construite.
- + Sous-groupe économique

La plupart de ces projets sont financés par des pays donateurs sous condition d'acceptation du projet par les groupes de travail.

Depuis 1995, et selon les accords signés à cette date, les installations palestiniennes sont gérées par l'Autorité palestinienne et celles des villages israéliens par Israël. Les villages israéliens qui étaient raccordés au réseau palestinien ont été débranchés et raccordés au réseau israélien.

Concernant les quantités fournies par Israël aux palestiniens les relevés de compteurs sont faits mensuellement et les factures établies en conséquence.

De fait, tous les objectifs fixés pour la partie israélienne ont été réalisés et en 2008 la fourniture d'eau aux palestiniens a dépassé le chiffre des 200 Millions de m³.

Violations des accords par les palestiniens.

En violation des accords de 1995, les palestiniens creusent des puits « pirates », sans autorisation de la commission mixte, dans les aquifères Nord et Ouest, dans les régions de Jénine Kalkilya et Tulkarem. Près de 250 puits ont été creusés, puisant près de 10 Millions de m³ réduisant d'autant les disponibilités pour Israël.

D'autre part les palestiniens se raccordent illégalement au réseau israélien de Mékoroth, pour l'arrosage des champs, en particulier dans les villages de Sa'ir et Visouah. On estime les « vols » ainsi pratiqués à près de 5 Millions de m³.

La fourniture d'eau aux palestiniens

La fourniture globale par tête d'habitant : Les palestiniens prétendent que la fourniture moyenne d'eau par tête d'habitant qui leur est réservée est quatre fois inférieure à celle fournie aux israéliens. Les chiffres démentent cette plainte (voir tableau 1). Ce tableau reprend les fournitures en eau potable naturelle qui sont l'objet de cette plainte. En 1967, c'est-à-dire avant qu'Israël n'occupe la Judée Samarie les chiffres étaient de 508m³/israélien contre 98m³/palestinien. En 2006 ce « gap » n'est plus que de 170 contre 129 m³. Ceci est dû au fait que d'une part les israéliens ont eu recours à d'autres sources (dessalement, traitement des eaux usées) et que d'autre part les installations de pompage ont été considérablement améliorées pour les palestiniens.

Les projets en cours réduiront le gap dans le futur proche, passant à 150 m³ / Israélien contre 140 m³ / Arabe palestinien et ce malgré la croissance démographique.

Il est intéressant de remarquer que la dépendance des Israéliens vis-à-vis des eaux potables naturelles est la plus faible de la région : 150 / Israélien contre 172 / Jordanien, 732 / Egyptien, 861 / Syrien et 949 / Libanais.

La fourniture domestique par habitant

Les Arabes palestiniens disposent pour leurs besoins domestiques de 82 Millions de m³ d'eau, soit 58m³/tête d'habitant, mais du fait que 33% de cette eau est perdue par fuites dans les tuyauteries en mauvais état, la quantité effectivement reçue est de 39m³/habitant, supérieure au minimum fixé par l'OMS qui est de 36,5m³/an /habitant (100l/j).

De leur côté les Israéliens reçoivent 84m³/habitant comprenant 11% de pertes.

Les stations de pompage

Les besoins en eau des palestiniens en 2006 étaient donc de 178Millionsde m³/an dont 82 Millions pour les besoins domestiques et 96 Millions pour l'agriculture.

- Les 82 Millions domestiques sont fournis à hauteur de 42 Millions par les installations palestiniennes, et 40 Millions par les installations israéliennes
- Les 96 Millions pour l'agriculture sont fournis à hauteur de 90 Millions par les installations palestiniennes et 6 Millions par les installations israéliennes. Ces chiffres ne comprennent ni les puits « pirates », ni les raccordements illicites.

Les stations de pompage sont réparties en quatre catégories :

- Les stations israéliennes pour les besoins domestiques : Elles sont au nombre de 6, basées à l'Ouest de la ligne verte (en Israël) et sont gérées par la Société Mekorot qui fournit les villages israéliens et les villages palestiniens voisins.
- Les stations palestiniennes pour les besoins domestiques : Elles sont gérées par l'Autorité palestinienne, basées essentiellement sur des sources ou des puits. Les investissements de développement n'ayant pas été réalisés, c'est le réseau israélien qui fournit le déficit en eau domestique.
- Les stations israéliennes pour l'agriculture : Elles se trouvent dans la vallée du Jourdain et sont gérées par Mekorot. Ce sont des eaux de puits locaux, qui fournissent également et partiellement l'agriculture palestinienne.
- Les stations palestiniennes pour l'agriculture : On ne peut pas à proprement parler de stations, s'agissant de puits locaux non raccordés à un réseau de distribution, ou à des piscines de stockage.

Ces informations sont détaillées dans les tableaux suivants :

Le tableau 1 donne l'évolution entre 1967 et 2006 des populations israéliennes et palestiniennes ainsi que leurs consommations en eau potable naturelle. On voit que les fournitures en eau aux palestiniens sont passées de 65 Millions de m³ à 180 Millions et que la consommation par habitant a augmenté de près de 40% malgré le doublement de la population.

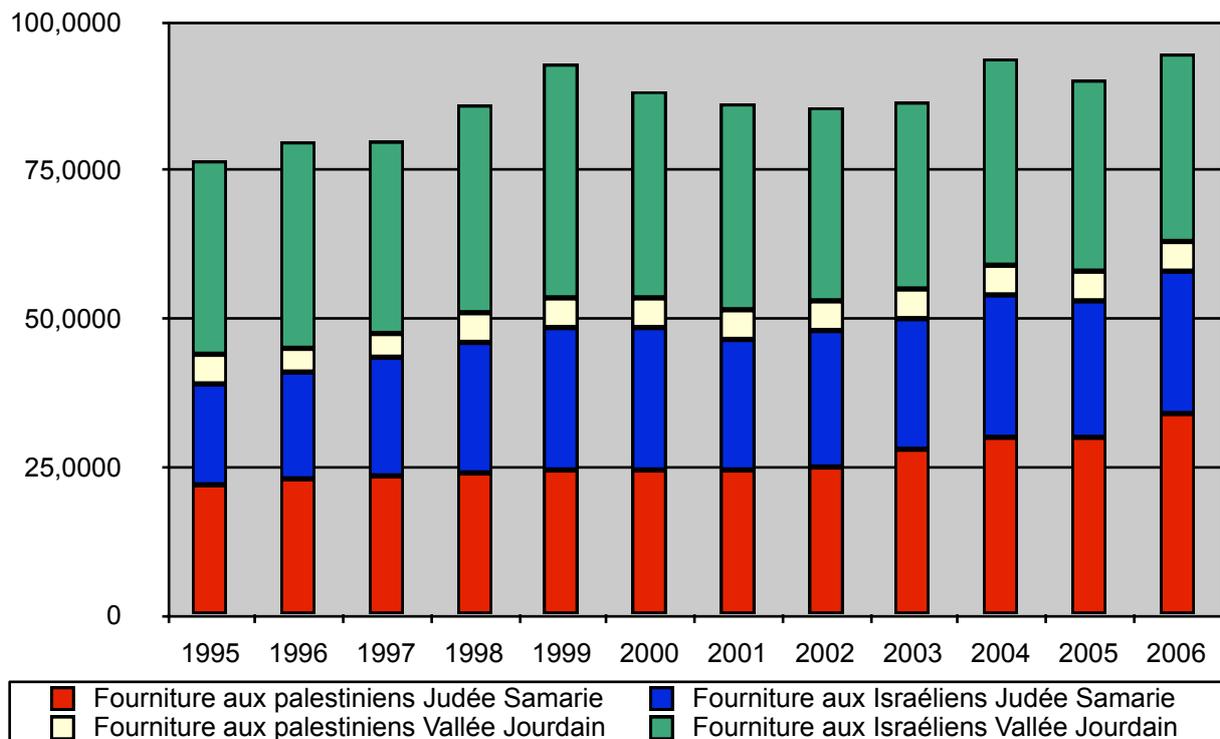
Année	Population	Israéliens		Palestiniens en Judée Samarie		
		Millions m ³ /an	m ³ /hab	Population	Millions m ³ /an	m ³ /hab
1967	2776000	1411	508	700000	65	93
2006	7117000	1211	170	1400000	180	129

Le tableau 2 donne le détail des installations en Judée Samarie gérées par les israéliens et celles gérées par les palestiniens, les quantités d'eau pompées par ces stations et leurs répartitions entre fournitures aux israéliens et fournitures aux palestiniens.

On y voit en particulier les quantités fournies aux palestiniens par les stations de pompage israéliennes

Catégorie	Installations	Millionsm ³ / an	Dont aux Palestiniens
Installations israéliennes pour besoins domestiques	Samarie Nord	1	0,5
	Samarie Centre	14	6
	Binyamin Ouest	6	2
	Banlieue Jérusalem	23	16
	Etzion Judée	20	15
	Mont Hermon Sud	1	0,5
	Total	65	40
Installations palestiniennes pour besoins domestiques	Djenine	4	
	Sichem	10	+2 de Samarie centre
	Ramallah	13	+10 de banlieue Jérusalem
	Beith Lehem	23	+13 de Etzion Judée
	Total	50	+26 d'Israël
Installations israéliennes pour agriculture	Mehoula	7	5
	Vallée Jourdain	21	1
	Sources	1	
	Total	29	6
Installations palestiniennes pour agriculture	Djenine	16	
	Tulkarem	21	Dont 8 Domestique
	Kalkilya	20	Dont 5 Domestique
	Gyphtalique ?	21	
	Oudja	14	
	Jericho	15	Dont 4 Domestique
	Total	107	

Le graphique 3 donne l'évolution année par année, entre 1995 et 2006, des fournitures d'eau aux palestiniens et aux israéliens, à partir des installations israéliennes de la vallée du Jourdain et des sources de montagne de Judée Samarie. On y voit que les installations israéliennes (sans compter les installations palestiniennes) fournissent en 2006 presque autant d'eau aux Palestiniens qu'aux Israéliens, et ce du fait que les installations palestiniennes ne sont pas capables de satisfaire leurs besoins par manque d'investissements et ce malgré le financement des pays donateurs.



Fournitures d'eau en Millions de m³/an par les **installations israéliennes**

Conclusions

1. Une négociation globale n'étant pas possible en raison du nïet arabe, on a pris l'habitude de discuter sur des points particuliers et il y a des accords spécifiques pour l'eau.

Le fait est que les Israéliens fassent ce qu'ils doivent faire - et plus encore, dans le cadre des accords sur l'eau. Dans une négociation plus globale les questions sur l'eau seront réglées définitivement en tenant compte de l'objectif accepté qui a préparé les Accords d'Oslo : une égalité complète des populations israéliennes, palestiniennes et jordaniennes face aux problèmes de l'eau. Cet objectif sera à atteindre par paliers, en effectuant en particulier des transferts de technologie des Israéliens vers les Palestiniens car seuls ces moyens pourront résoudre la pénurie intrinsèque due au climat et à la géographie.

La situation actuelle est plus commode pour les aux Arabes palestiniens car elle leur permet de prendre une posture revendicative, sans chercher à concrètement créer leur état.

Finalement, l'AP peut mettre à la fois la pénurie (phénomènes climatiques) et ses propres carences (incompétence, mauvaise gestion, corruption) sur le dos des Israéliens.

2. Les Israéliens sont en pratique gestionnaires de l'eau

Les paysans arabes palestiniens ne sont probablement même pas au courant des obligations de l'AP, pourtant fixées par les accords bilatéraux. Lorsqu'ils voient les Israéliens venir faire la police de l'eau et fermer les puits pirates, ils peuvent croire que c'est une conséquence de "l'occupation". Ces paysans ne savent sans doute pas que leur manière d'exploiter ces puits, de ne pas traiter les eaux usées, met en danger les nappes entières. L'AP se garde bien de le leur

dire. Si les Israéliens cessaient de faire la police de l'eau, les nappes seraient rapidement polluées et menacées et se retrouveraient dans l'état des nappes de Gaza.

L'Autorité Palestinienne se réfugie derrière des revendications politiques et démagogiques :

- « l'eau tombe sur la montagne, de notre côté et elle est donc à nous. Elle s'écoule ensuite du côté israélien, mais elle est à nous quand même.
- les Israéliens nous interdisent de prendre de l'eau, c'est "**l'apartheid**". »

Bien sur, la réalité est l'inverse. Mais c'est parce qu'ils sont confinés dans le rôle du gendarme que les Israéliens s'exposent à la propagande de l'AP qui justifie ainsi sa propre incurie.

3. Le problème de l'eau doit être résolu dans le cadre du Proche Orient tout entier et pas seulement dans des négociations à deux.

Il n'y a pas de raison qu'Israël prenne en charge seul les problèmes de l'eau des Arabes palestiniens, c'est comme si les Israéliens en étaient seuls responsables. C'est l'image qui reste dans le débat international. Quand les Israéliens agissent de manière **responsable** et font ce qui a été convenu pour approvisionner en eau les Arabes palestiniens, voire plus encore, cela a l'effet inverse sur l'opinion occidentale : les médias entendent qu'Israël est **responsable** de la carence d'eau des Arabes palestiniens.

L'analyse focalise le débat de l'eau sur tout ce que les Israéliens font ou ne font pas pour les Palestiniens. Mais la réalité de la situation, c'est que le problème de l'eau en Israël - Territoires - Jordanie ne pourra pas être réglé de manière durable par ces trois partenaires seuls : ils manquent tous d'eau, alors que le Liban, la Turquie la Syrie et même l'Arabie Saoudite à partir de ses usines de dessalement de l'eau de mer pourraient les approvisionner.